



CERGA - Formation de base

Electrotechnique - Chauffage | Energie - Environnement

Continue

Durée

de 52h à 60h

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Certificat

Pratique en entreprise / Alternance

Non

Métier en pénurie / Fonction critique

Non



Le gaz naturel est une source d'énergie flexible et sûre. Mais il faut pour cela que l'installation ait été réalisée par un professionnel. C'est pourquoi les entreprises gazières recommandent de confier la réalisation des travaux à un installateur habilité.

Pour devenir installateur CERGA, vous devez avoir suivi la formation de base CERGA dans un centre de formation agréé. En plus de la formation de base CERGA, vous pouvez également suivre la formation spécifique pour le propane.

En tant qu'installateur agréé CERGA, vous pouvez notamment demander, dans le cas de nouvelles installations, l'ouverture d'un compteur gaz sans passer par un organisme de contrôle.

Conditions d'accès

Pour devenir « Installateur habilité gaz naturel » vous devez :

Être en possession d'un accès à la profession d'installateur sanitaire ou d'installateur en chauffage central

Suivre une formation technique spécifique

Avoir réalisé des installations gaz conformes

Programme

D'abord vous recevrez une **introduction générale sur le gaz naturel** et les propriétés et la composition de celui-ci.

Vous apprenez tout sur les **tuyauteries intérieures pour basse pression**.

A côté de cela, vous recevez beaucoup d'informations sur les différentes sortes d'**appareils consommateurs** et à quoi vous devez faire attention lors de l'installation de chaque type.



Gilly (FC)

Chaussée de Lodelinsart, 417 6060 Gilly

071 28 10 25

Accueil :

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 17h30

071 42 28 03

fc.charleroi@ifapme.be

Bon à savoir

Les inscriptions se font via le site de la Formation continue du Centre IFAPME de Charleroi (<https://www.meformer.biz/product-page/installateur-gaz-cerga>).